



**AXA
Collab'**

L'agence AXA pour vous
et vos proches

Une gamme complète, pour tous,
pour tous les risques et pour toute la vie



Sommaire

► Découvrez la gamme complète de nos produits



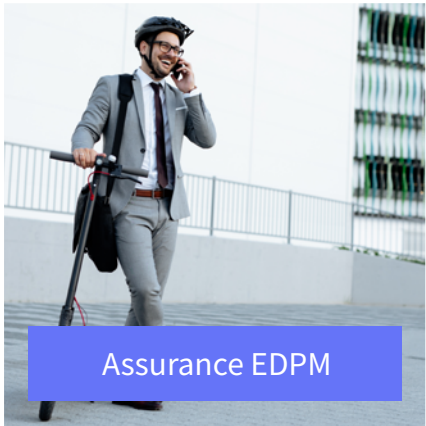
Assurance auto



Assurance moto & cyclo



Assurance véhicules de collection



Assurance EDPM



Assurance habitation



Complémentaire santé individuelle



Protection juridique



Assurance scolaire



Assurances voyages



Assurance études à l'étranger



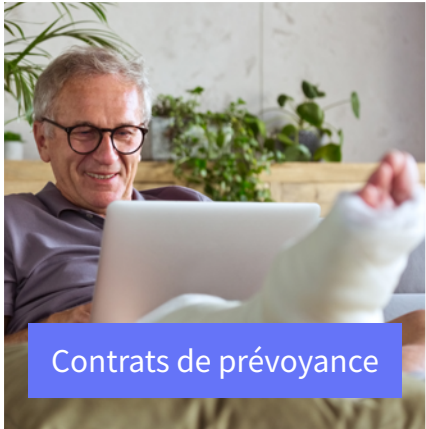
Assurance plaisance



Assurance-vie



Epargne retraite



Contrats de prévoyance



Garantie Accidents de la Vie



L'assurance auto : Mon Auto



Un contrat personnalisable proposant
6 formules et des **options** selon vos besoins.

Les avantages

- **Assistance au véhicule** : dépannage en moins d'1h sinon on vous rembourse 30 €.
- **Garantie joker** : jusqu'à 5 retours en taxi par an offerts aux conducteurs assurés de moins de 25 ans, en cas d'incapacité de conduire.
- **Service Auto à Domicile** : véhicule de prêt lorsque votre véhicule est endommagé mais encore en état de rouler, à la suite d'un sinistre garanti.
- **Avantage fidélité « Les Années Qui Comptent »** : réduction de votre franchise dommage de 20 % après 2 ans sans sinistre et jusqu'à 50 % après 8 ans.

Jusqu'à
25 %
de réduction



Les garanties incluses

- **Responsabilité Civile automobile** : illimitée pour les dommages corporels, plafonnée pour les dommages matériels (selon conditions particulières).
- **Garantie du conducteur** : un plafond d'indemnisation à 250 000 €.
- **Défense pénale et recours** : à la suite d'un accident.
- **Assistance au véhicule** : franchise de 30 km en cas de panne et sans franchise en cas d'accident.

Parmi les garanties optionnelles

- **Sécurité du conducteur** : assurez votre tranquillité d'esprit en choisissant la couverture qui vous convient, de 500 000 € à 2 000 000 €.
- **Assistance 0 km** : en cas de panne toutes causes y compris perte de clefs, erreur de carburant ou crevaison.
- **Bris de glace et incendie, vol** : pour protéger votre véhicule contre les imprévus et les risques majeurs.
- **Véhicule de prêt** : disposez d'un véhicule de prêt pendant que le vôtre est indisponible, en cas de panne, d'accident, d'incendie ou de vol.
- **Indemnisation renforcée** : indemnisation à la valeur d'achat si votre véhicule à moins de 2 ans puis à la valeur à dire d'expert +20 % (dans la limite de la valeur d'achat).

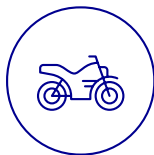


NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance des motos, scooters, quads, buggys, SSV : Ma Moto / Mon Cyclo



L'offre, modulaire, propose jusqu'à **5 formules**, avec des garanties essentielles à compléter par des **packs** et des **options** selon vos besoins.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages

- **Assistance** : dépannage en moins d'1h sinon on vous rembourse 30 €.
- **Dépannage – remorquage** : au garage de la marque pour les marques Premium (BMW, Ducati, Triumph, Harley-Davidson, Brough-Superior et Indian).
- **Garantie Joker** : jusqu'à 5 retours en taxi par an offerts aux conducteurs assurés de moins de 25 ans, en cas d'incapacité de conduire.
- **Avantage fidélité « Les Années Qui Comptent »** : réduction de votre franchise dommages de 10 % après 2 ans jusqu'à 40 % après 8 ans sans sinistre.
- **Liberty rider** : une application communautaire qui permet de détecter les virages dangereux, les accidents et d'appeler les secours.

Parmi les garanties incluses

- **Responsabilité Civile automobile** : illimitée pour les dommages corporels, plafonnée pour les dommages matériels (selon conditions particulières).
- **Sécurité du conducteur** : prise en charge des frais liés aux blessures corporelles ou décès du conducteur, à la suite d'un accident de la circulation (jusqu'à 100 000 €).
- **Assistance au véhicule** : franchise de 30 km en cas de panne et sans franchise en cas d'accident.

Parmi les garanties optionnelles

- **Responsabilité Civile Étendue** : couverture illimitée pour les dommages corporels et jusqu'à 100 millions € pour les dommages matériels.
- **Équipement du Motard** : couverture des casque, gants, gilet et pantalon airbag, équipement et contenu du top-case.
- **Pack Sécurité du conducteur** : assurez votre tranquillité d'esprit en choisissant la couverture jusqu'à 500 000 €, portée à 1 million € si port d'un gilet airbag homologué.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance véhicules de collection



Un contrat pour les véhicules (2 et 4 roues) **de 20 ans et plus** proposant **3 formules** et des **options** selon vos besoins.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages

- ▶ **Bénéficiez d'un tarif promotionnel** sur l'expertise de votre véhicule dans un réseau national d'experts automobiles spécialisés (expertise valide pendant 5 ans).
- ▶ **Extension de la garantie Dommages** à la conduite sur circuit.
- ▶ **Avantages exclusifs** : nombreux avantages réservés à la communauté des membres du Club AXA Passion (adhésion sur simple demande).
- ▶ **Contrôle technique** : 15 % dans les centres Autosur Classic participants.
- ▶ Plus vous assurez de véhicules de collection, **plus les tarifs sont attractifs**.

Parmi les garanties incluses

- ▶ **Responsabilité Civile automobile** : illimitée pour les dommages corporels, plafonnée pour les dommages matériels (selon conditions particulières).
- ▶ **Transfert d'usage** : si votre véhicule moderne est immobilisé (accident, vol ou panne), vous pourrez utiliser votre véhicule de collection pour vous rendre au travail, sans aucune formalité.
- ▶ **Décès du conducteur** : jusqu'à 10 000 €.
- ▶ **Protection juridique** : jusqu'à 10 000 €.

Parmi les garanties optionnelles

- ▶ **Sécurité du conducteur** : indemnisation jusqu'à 450 000 € (en auto) et 200 000 € (en moto) en cas de blessures corporelles ou de décès à la suite d'un accident de la circulation.
- ▶ **Assistance Collection : dépannage en bas de chez vous**, remorquage vers le garage habituel ou vers votre domicile (dans la limite de 150 km), expédition de pièces détachées.
- ▶ **Assistance Passion** : bénéficiez de prestations supplémentaires comme l'absence de plafond de remorquage, la mise en lieu sûr de votre véhicule de collection avec prise en charge des frais de gardiennage (pendant 7 jours) ou encore l'expédition des pièces détachées France entière.
- ▶ **Rallies de régularité** : participation à des rallies sur voies ouvertes à la circulation publique, avec vitesse moyenne imposée de 50 km/h maximum
- ▶ **Événements** : pour pouvoir transporter des personnes à titre onéreux à l'occasion d'événements festifs (selon la réglementation en vigueur).



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr



Bon à savoir

La carte grise en collection n'est pas obligatoire pour souscrire, il faut cependant posséder un véhicule moderne assuré depuis plus de 12 mois pour les trajets quotidiens.

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance des Engins à Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) : Ma Mobilité Douce



L'offre couvre l'essentiel pour vous protéger **lors de vos trajets au quotidien** avec vos **engins de mobilités douces** (hoverboard, gyropode, gyroroue, skate électrique, rollers électriques et trottinette électrique).

Jusqu'à
25 %
de réduction

► Une assurance spécifique automobile est obligatoire pour ces engins, comme pour tout véhicule terrestre à moteur, au minimum en responsabilité civile !

Parmi les garanties incluses

- **Responsabilité Civile automobile :** couvre les dommages causés aux tiers en cas d'accident.
- **Sécurité du conducteur :** indemnisation jusqu'à 100 000 € en cas de blessures corporelles ou de décès à la suite d'un accident de la circulation.

Parmi les garanties optionnelles

- **Protection Juridique :** assistance en cas de litige lié à l'utilisation de votre EDPM.
- **Équipement de sécurité :** couverture du casque et des gants, jusqu'à 300 €.



Bon à savoir

- **Âge légal minimal :** en France, l'utilisation des EDPM est autorisée à partir de 14 ans.
- **Vitesse maximale :** les EDPM doivent être bridés à 25 km/h pour la sécurité de tous.
- Il est interdit de rouler à plusieurs sur un EDPM.
- **Zones de circulation :** l'utilisation sur les trottoirs est strictement interdite.
- **Équipement de protection :** le port du casque est fortement recommandé, bien que non obligatoire en agglomération, sur les pistes cyclables et les voies vertes.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance habitation : Ma Maison



Une **offre complète et modulaire** qui s'adapte à vos besoins, que vous soyez **locataire, propriétaire** ou **propriétaire non occupant**.

Les avantages

- **Avantage fidélité** : le capital des biens mobiliers assurés dans votre logement augmente automatiquement de 1000 € tous les ans.
- **En cas de déménagement, votre ancien logement est couvert** : sans frais supplémentaire pendant 1 mois en cas de vol, et pendant 3 mois, pour toutes les autres garanties du contrat.

Jusqu'à
25 %
de réduction



Les garanties qui protègent vos biens

- Incendie, dégâts des eaux.
- Evénements climatiques, catastrophes naturelles et technologiques.
- Attentats et actes de terrorisme.
- Garantie verte : en complément de l'indemnisation de votre sinistre (incendie, événement climatique ou catastrophe naturelle), on peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux d'amélioration énergétique (si vous êtes propriétaire).

Les garanties qui vous protègent

- Violences intrafamiliales : accompagnement juridique, assistance psychologique et si besoin relogement d'urgence.
- Responsabilités civiles habitation et Défense, Recours.
- Service Protection Juridique Déménagement / Travaux / Dégât des eaux.
- Assistance sinistre de Grande Ampleur : avance aux frais de premières nécessités, assistance d'urgence en déplacement, services déménagement.

Parmi les garanties optionnelles

- **Vol et vandalisme au domicile** : en cas de vol, tentative de vol ou acte de vandalisme commis à l'intérieur de votre logement.
- **Casse des appareils nomades** : prise en charge des réparations des appareils nomades pour toutes causes.
- **Bris des vitres** : couvre notamment les fenêtres, portes-fenêtres, baies vitrées, marquises, vérandas, inserts, etc.
- **Panne - Extension de garantie 5 ans** : en cas de panne des appareils électroménagers, image et de son de moins de 5 ans.
- **Dépannage d'urgence** : intervention d'un dépanneur 24/7 en cas de fuite d'eau, de gaz, de panne électrique ou de problème de serrure.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



La complémentaire santé individuelle : Ma Santé



Pour prendre soin de vous, une **offre modulable** selon vos besoins avec de **nombreux services**.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages inclus dans toutes les formules

- **Payez le juste prix** : ajustement du niveau de garanties en fonction de vos dépenses de santé pour ne couvrir que ce dont vous avez besoin.
- **Prenez soin de vous avec les meilleurs** : prix négociés selon votre niveau de couverture avec notre réseau partenaire Itelis de professionnels de santé en optique, dentaire, audiologie et médecine douce.
- **Avantage fidélité « Les Années Qui Comptent »** : des garanties en optique, dentaire, hospitalisation ou médecine douce qui augmentent au fil du temps selon votre contrat.

5 formules existantes

- **Sans questionnaire médical** : 100 %, 125 %, 150 % ou 200 % du barème de remboursement de la Sécurité sociale.
- **Avec questionnaire médical** : 400 % du barème de remboursement de la Sécurité sociale.

3 modules existants à la carte

- **Module hospitalisation**
- **Module optique dentaire**
- **Module confort** : renfort de la prise en charge en médecine douce, médicaments, aides auditives et cures thermales et forfait DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge) et ostéodensitométrie prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



La protection juridique : Ma Protection Juridique Particuliers



Une **offre citoyenne et engagée** pour rendre le droit plus simple et plus accessible à tous.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les + de l'offre

- **La garantie « Harcèlement scolaire »** : accompagnement juridique des enfants victimes de harcèlement (physique ou psychologique) ainsi que leurs parents, soutien psychologique.
- **Garantie « Violences Familiales »** : accompagnement juridique des victimes de violences familiales, soutien psychologique.
- **Prise en charge des frais de procédure**
- **Des services digitaux** : pour rendre le droit simple et accessible.

Une formule Essentielle : un socle de garanties indispensables

- **Information juridique par téléphone** pour répondre aux questions juridiques liées à la vie privée ou salariée.
- Mise à disposition de **courriers et formulaires types** personnalisables.
- **Résolution amiable et judiciaire des litiges.**
- **Prise en charge des honoraires** d'avocat, d'expert, commissaire de justice et de médiateur à hauteur de 25 000 € par litige.
- **Litiges Garantis** : consommation, travail, résidence principale, travaux jusqu'à 10 000 €, administration, médical, violence intrafamiliale, harcèlement scolaire.

Une formule Optimale : la formule Essentielle +

- **Augmentation de 50 %** de tous les montants de prise en charge.
- **Contratsûr** : aide à la compréhension des projets de contrat et consultation juridique par un avocat si nécessaire.
- **Litiges liés aux successions, donations, filiation, adoption et dépendance**
- **Litiges liés aux travaux** jusqu'à 100 000 € et autorisation d'urbanisme.
- **Litiges liés aux résidences secondaires** et autres terrains.
- **Option « Mes biens donnés en location »**



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



Assurance scolaire : Ma Scolaire



L'assurance scolaire assure les **enfants et étudiants** tout au long de leur journée et où qu'ils soient, que ce soit pour de petites blessures ou de plus grosses qu'ils peuvent subir, même sans séquelles.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages

- ▶ **Cette assurance vient en complément de votre contrat habitation** qui ne couvre que pour la Responsabilité Civile.
- ▶ Une offre facile à comprendre avec **2 formules et 3 options**, pour vivre sereinement les années de scolarité de vos enfants.
- ▶ **Vos enfants couverts partout et tout le temps** : activités scolaires, extrascolaires, sportives, culturelles, à la maison, en stage, en vacances.
- ▶ **Une protection optimale adaptée à tous** : toutes les garanties indispensables sont incluses dès la 1^{ère} formule pour que chaque enfant soit bien couvert.



Garanties optionnelles

- ▶ **Protection harcèlement scolaire** : un accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'une prise en charge des frais de maintien scolaire.
- ▶ **Protection des effets personnels** : une prise en charge financière si les biens de votre enfant sont endommagés ou volés lors d'un accident corporel, d'un racket, ou d'une agression.
- ▶ **Responsabilité civile vie privée et Défense, Recours et Assistance** : une indemnisation des dommages que votre enfant peut causer, la défense de ses droits et une assistance en cas de maladie ou d'accident corporel.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



Les assurances voyages : Voyageo et Voyageo Neige



Faites vos bagages, pour le reste, nos contrats d'assurance voyages vous couvrent **face aux imprévus** pour que votre séjour soit synonyme de bons souvenirs.

Jusqu'à
25 %
de réduction



Voyageo

3 formules temporaires et **1 formule annuelle** pour vous couvrir face aux imprévus lors de vos séjours de moins de 3 mois en France comme à l'étranger.

- **Couverture médicale élevée** : jusqu'à 1 million d'euros de prise en charge des frais médicaux à l'étranger.
- **Rapatriement sans avance** : vous n'aurez pas à faire l'avance des frais en cas de rapatriement.
- **Protection des bagages** : votre assurance couvre la perte ou le vol de vos bagages pendant votre séjour.

Voyageo Neige

2 formules temporaires et **2 formules annuelles** pour profiter pleinement de votre séjour à la montagne.

- **Rapatriement** : en cas d'accident, de maladie ou de décès.
- **Prise en charge des frais** : de recherche et de secours sur piste et hors-piste.
- **Remboursement** : des forfaits et cours de ski à la suite d'une contre-indication médicale.
- **Indemnisation** : des prestations non utilisées à la suite d'un rapatriement.

Exemples de garanties optionnelles selon formule :

- **Remboursement** : du séjour en cas d'annulation.
- **Prise en charge des frais** : de location du matériel si le vôtre est endommagé.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



Les assurances études à l'étranger : Student+ et Latitude étudiant



Votre enfant part effectuer des études à l'étranger ?
Découvrez Student+ et Latitude étudiant : les assurances
dédiées aux étudiants pour une **protection santé
à l'étranger**.

Jusqu'à
25 %
de réduction

	Student+	Latitude étudiant
Condition de séjour	Souscription impossible si déjà à l'étranger	Souscription impossible si déjà à l'étranger
Condition spécifique du contrat	Minimum 3 mois de séjour	De 1 mois jusqu'à 12 mois
Frais médicaux	De 150k à 500k € selon la formule	De 80k à 160k € selon la formule
Frais de santé / Hospitalisation médecine courante	Optique : dans la limite de 300 € Dentaire : dans la limite de 500 €	Pas de remboursement
Responsabilité Civile	Dommages matériels, immatériels et corporels : 10 000 €	Tous dommages confondus : 4 500 000 € par assuré
Bagages	Vol : 3 000 € par assuré	Vol : 2 000 € par assuré



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties
du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance plaisance



Que vous soyez plutôt **voilier, bateau à moteur ou jet-ski**, naviguez l'esprit tranquille.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages

- **Réduction de 5 % de la cotisation** : sur votre nouveau contrat plaisance si vous détenez déjà un contrat AXA (plaisance, auto, moto, cyclo, habitation, auto ou moto de collection).
- **Avantage fidélité** : votre franchise en dommages partiels est réduite de 50 % après un an sans sinistre et de 100 % après 2 ans sans sinistre.
- **étendue de la couverture** : vos équipements tels que moteur, grément, voilure, accastillage, mobilier fixe, matériel de navigation et les embarcations de sauvetage sont couverts.

3 formules existantes

- **Formule Indispensable** : Responsabilité Civile, défense recours, frais de retournement et informations juridiques par téléphone.
- **Formule Intégrale** : Formule Indispensable + assurance multirisques : dommages, vol et vandalisme, frais de renflouement, recherche et sauvetage en mer, décès, etc.
- **Formule Essentielle pour les jet-skis** : Formule Intégrable sans la garantie vol.

Parmi les garanties incluses

- **Indemnisation à la valeur à neuf** : accordée sur 5 ans puis à la valeur à dire d'expert +15 % (hors jet ski).
- **Frais d'aide et sauvetage** : à concurrence des frais exposés et sans franchise.
- **La garantie pertes et avaries est incluse** lors de régates et courses.

Parmi les garanties optionnelles

- **Une protection juridique** : pour vous accompagner en cas de litiges en lien avec votre bateau.
- **Assistance** : lorsque le bateau est à quai dans un port ou que les personnes bénéficiaires se trouvent à terre.
- **Sécurité nautique** : indemnisation de l'incapacité permanente, décès ou disparition en mer.
- **Sauvetage en mer** : en option en Formule Indispensable, incluse en Formule Intégrale (prise en charge de la facture de remorquage du bateau).
- **Des garanties étendues** : en cas d'usage d'habitation ou de locations.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

**09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr**

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'assurance-vie : Arpèges et CLER



L'épargne est la partie non consommée des revenus : elle sert à constituer des **économies** en vue de **réaliser des projets futurs** et/ou de constituer une réserve pour la retraite.

L'assurance-vie est le produit d'épargne préféré des Français. Elle vous permet d'**épargner à moyen et long terme** pour préparer votre avenir tout en permettant de transmettre à vos proches un montant en cas de décès.

L'assurance vie coche toutes les cases !

Les avantages

- ▶ **Souplesse** : vous épargnez à votre rythme et en fonction de votre profil d'épargnant.
- ▶ **Disponibilité** : votre épargne reste disponible à tout moment.
- ▶ **Cadre fiscal favorable** : dès le 8^e anniversaire de votre contrat (abattement annuel avant imposition des plus-values à la sortie ; les rachats sont fiscalisés et supportent des prélèvements sociaux).
- ▶ **Abattements fiscaux** : sur les sommes transmises en cas de décès.

Nos conseils

- ▶ Plus vous épargnez tôt, **moins l'effort est difficile**.
- ▶ Plus vous épargnez tôt, plus tôt votre contrat atteindra sa **maturité fiscale** (8^e anniversaire).

Service inclus dans votre Espace Client

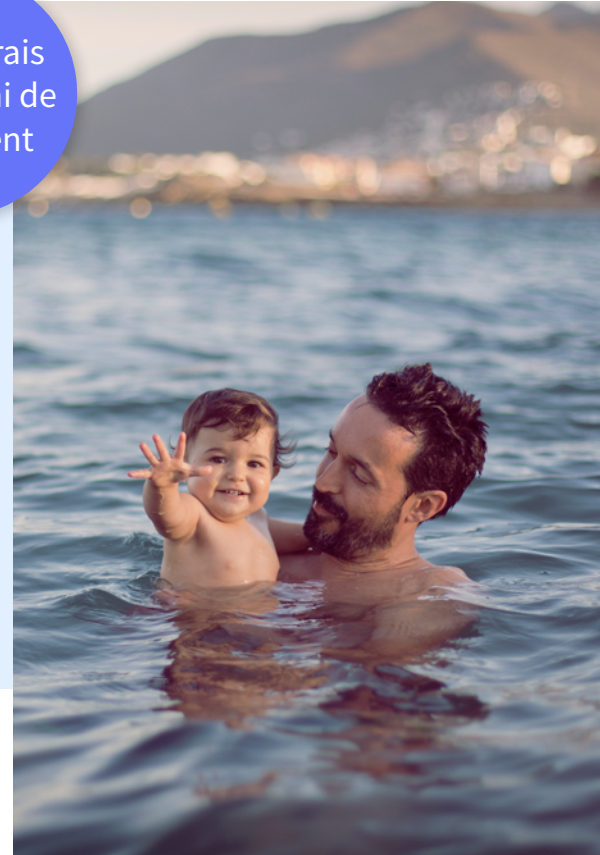
Comprendre les grands enjeux de la transmission grâce à l'outil Ma transmission 360.

Les différentes utilités de l'assurance vie

- ▶ **Aller au-delà de l'épargne de précaution et financer vos projets** : voyage, achat immobilier, financer les études de vos enfants, etc.
- ▶ **Préparer votre retraite** : constituer un capital pour un complément de revenus à la retraite.
- ▶ **Transmettre un capital** au(x) bénéficiaire(s) de votre choix dans de bonnes conditions fiscales.

Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Aucuns frais d'entrée ni de versement



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

**09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr**

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



L'épargne retraite : FAR PER



Le Plan Epargne Retraite (PER) est un produit d'épargne qui permet de se **constituer un capital pour la retraite**.

+ de retraite et - d'impôts !⁽¹⁾

Les avantages

- ▶ **Ouverture dès 100 € de versement initial.**
- ▶ **Complément de ressources à la retraite :** vous choisissez librement de récupérer votre épargne sous forme de capital, de rente ou de combiner ces 2 options⁽²⁾. A la sortie, quel que soit votre choix, ces sommes seront fiscalisées et supporteront des prélèvements sociaux selon la réglementation en vigueur.
- ▶ **Economies d'impôts :** chaque année, vos versements effectués l'année précédente sont déductibles fiscalement dans la limite des plafonds réglementaires.
- ▶ **Avant la retraite :** votre épargne est en principe bloquée mais des possibilités de déblocage anticipé, notamment l'achat de votre résidence principale et des cas de coup dur, sont prévues par la loi⁽³⁾.

Aucuns frais d'entrée ni de versement



Notre conseil

- ▶ Plus vous épargnez tôt, **moins l'effort est difficile.**

Service inclus dans votre Espace Client

Réaliser une estimation de vos revenus à la retraite et simuler les effets de votre épargne sur vos revenus futurs grâce à l'outil Ma retraite 360.



Bon à savoir

- ▶ Être détenteur d'un contrat retraite collectif en tant que salarié AXA ne vous empêche pas d'adhérer à un PER individuel.
- ▶ Vos parents, conjoint ou votre enfant exercent une activité non salariée ? Le PER leur permet de bénéficier du dispositif fiscal Madelin.

Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

**09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr**

(1) Selon les conditions et limites fiscales du contrat

(2) Sauf pour les sommes issues des versements obligatoires du salarié et de l'employeur et sauf si le titulaire a opté irrévocablement pour une sortie en rente.

(3) Les sommes issues des versements obligatoires du salarié et de l'employeur ne pourront être débloquentes pour ce motif. Les sommes faisant l'objet du rachat anticipé seront fiscalisées selon la réglementation en vigueur.

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



Les contrats de prévoyance : ARC emprunteur, Avizen, Entour'Age et Essen'Ciel



Un contrat de prévoyance est un contrat d'assurance qui couvre les **risques liés à la personne** et permet de se prémunir contre une **dégradation** de son état de santé, une **perte de revenus**, ou un **décès**.

Jusqu'à
25 %
de réduction

Les avantages

- ▶ En fonction du sinistre survenu, un capital, des rentes ou des indemnités journalières seront versés au(x) bénéficiaire(s) dans le cadre du contrat souscrit (assurance emprunteur, dépendance, invalidité/décès ou obsèques).
 - ▶ Pour chaque contrat, vous avez la possibilité de compléter les garanties par des prestations adaptées.
-
- ▶ Le contrat **ARC emprunteur** couvre votre prêt immobilier, que le prêt soit souscrit auprès d'AXA Banque ou d'une autre banque.
2 avantages :
 - Vous pouvez changer d'assurance emprunteur à tout moment, sans changer de banque.
 - Ce contrat vous permet d'économiser jusqu'à 50 % par rapport à la concurrence⁽¹⁾.
 - ▶ Le contrat **Avizen** permet d'anticiper les difficultés financières liées à un arrêt de travail, une invalidité ou un décès (en fonction des garanties souscrites).
 - ▶ Le contrat **Entour' Age** vous protège en cas d'une éventuelle perte d'autonomie et facilite également votre quotidien si vous êtes aidant grâce à un ensemble de services d'assistance regroupés dans le réseau "Entraidants".
 - ▶ Le contrat **Essen'Ciel** permet de financer vos frais d'obsèques et propose des services d'assistance inclus pour vous et vos proches.



Bon à savoir

- ▶ être détenteur d'un contrat prévoyance collectif en tant que salarié AXA ne vous empêche pas de souscrire un contrat prévoyance individuel, pour vous ou vos proches.

(1) Économies de 13 795 € réalisées par un couple de 42 ans, salarié cadre et profession paramédicale, non-fumeurs, dans le cadre de leur adhésion au contrat d'assurance Emprunteur AXA France Vie à la suite de la substitution de la couverture assurantielle de leur prêt immobilier dont le capital restant dû s'élève à 216 933 € à un taux d'intérêt du crédit de 1 %, avec une date d'effet au 07/06/2023 et une durée restante globale de 225 mois. La renégociation de leur assurance de prêt leur a permis de passer d'une cotisation de 26 737 € (ancien contrat) à 12 942 € (nouveau contrat), sur le temps restant, soit une économie totale de 52 % nette de frais. La quotité assurée pour chacun des membres du couple s'élève à 100 % du prêt pour les garanties décès PTIA, incapacité 90 jours, invalidité totale et partielle et option Psy/Dos. Contrats d'assurance emprunteur collectifs à adhésion facultative assurés par AXA France VIE et AXA Assurances Vie Mutuelle. Selon clauses et conditions du contrat et sélection médicale.

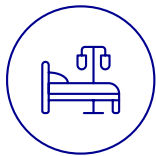


NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



La Garantie Accidents de la Vie : Ma Protection Accident



La protection essentielle qui **couvre 100 % de la vie privée** (hors accident de la route et accident du travail).

Les avantages

- ▶ **3 formules** : Solo, Duo, Famille.
- ▶ **Avantage fidélité** : votre plafond d'indemnisation augmente de 100 000 € par an jusqu'à atteindre 2 000 000 €.
- ▶ **Indemnisation dès 1% de séquelles permanentes.**

Jusqu'à
25 %
de réduction



Assistance

- ▶ Dès l'accident même sans séquelles.
- ▶ Aide à domicile en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation.
- ▶ Aide à l'adaptation du domicile et/ou du véhicule.

Garantie optionnelle « Mes sports à risques »

- ▶ **Pour la couverture des amateurs de sensation forte** : parachutisme, saut à l'élastique, canyoning, apnée, plongée sous-marine, escalade, alpinisme, ball trap, etc. (liste exhaustive auprès de votre conseiller AXA Collab')

Parmi les garanties incluses

- ▶ **Couverture étendue avec les mêmes garanties** :
 - À vos proches (formules Duo et Famille).
 - À vos petits-enfants quand vous en avez la garde temporaire.



Bon à savoir

- ▶ Il y a 11 millions d'accidents de la vie courante par an en France (1 toutes les 3 minutes) et 21 000 décès⁽¹⁾ (versus 3 500 dus aux accidents de la circulation⁽²⁾).
- ▶ Par an, 300 000 accidents à la maison arrivent en bricolant⁽³⁾.
- ▶ En moyenne, 70 % des chutes à vélo se produisent en essayant d'éviter un obstacle⁽⁴⁾.



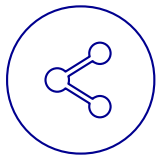
NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr

(1) France Assureurs, 2023.
(2) Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, 2023.
(3) Ministère des Affaires Sociales, 2010.
(4) Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, 2019.

Demandez les conditions et le détail des garanties du contrat auprès de votre conseiller AXA Collab'.



La gamme complète de nos produits



AXA Collab' propose toute la gamme de produits AXA pour les particuliers.

- Prenez un rendez-vous Mon Check-up assurance pour vérifier que vous êtes bien couvert dans toutes les situations de la vie.
- Prenez un rendez-vous Mon Check-up épargne pour faire le point sur votre capacité d'épargne et donner vie à vos projets.

Assurer vos déplacements

- **Auto y compris haut de gamme**
- **Moto, cyclo, side-car, quad**
- **Vélo électrique immatriculé**
- **Engins à Déplacement Personnel Motorisés** (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, gyroroue, skate électrique et rollers électriques)

Assurer vos biens

- **Habitation** (y compris Propriétaire Non Occupant)
- **Vélo à assistance électrique**
- **Remorque**
- **Cave, box**
- **Matériel agricole** (tracteur, tondeuse auto-portée, etc.)

Assurer vos loisirs

- **Voyages** (à l'étranger et à la neige)
- **Caravane, camping-car**
- **Mobil-home**
- **Véhicules de collection** (auto, moto et cyclo)
- **Voilier, bateau à moteur, péniche, jet-ski**
- **Chasse**
- **Responsabilité Civile Organisateur de Manifestation Privée** (baptême, mariage, communion, anniversaire...)

Assurer votre famille

- **Responsabilité Civile Vie Privée**
- **Garantie Accidents de la Vie**
- **Scolarité**
- **Études à l'étranger**
- **Protection juridique**
- **Complémentaire santé**
- **Prévoyance individuelle**
- **Dépendance**
- **Obsèques**
- **Téléassistance**
- **Accueil d'une personne étrangère dans l'espace Schengen**

Préparer et assurer vos projets

- **Assurance emprunteur**
- **Assurance-vie**
- **Plan d'Épargne Retraite**



NOUS CONTACTER :

**AXA
Collab'**

09 70 82 10 10
axa.collab@axa.fr



Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
espacecliententreprises.axa.fr

